

Une réglementation environnementale 2020 ambitieuse pour atteindre la neutralité carbone

Face à l'urgence climatique, la France a décidé d'être le **fer de lance de la lutte contre le réchauffement climatique**. Pour cela, le gouvernement défend une politique climatique ambitieuse impliquant une baisse drastique des émissions de gaz à effet de serre avec :

- Un **objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55% en 2030** à l'échelle européenne ;
- Un **objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050** inscrit dans la loi énergie-climat.

Le Mur Manteau soutient ces objectifs et souhaite que le secteur du bâtiment puisse jouer un rôle clé dans une stratégie nationale de décarbonation qui, par ailleurs, est [devenue un sujet central](#) pour nos concitoyens. Il est urgent d'agir alors que **le secteur du bâtiment représente 44% de la consommation énergétique et 27% des émissions de gaz à effet de serre** au niveau national. De plus, en 2018, **les émissions du secteur ont dépassé de plus de 14% la trajectoire assignée par la Stratégie Nationale Bas Carbone**.

A ce titre, la Réglementation Environnementale 2020 (RE2020) est la dernière opportunité pour **le secteur de la construction neuve de se conformer aux objectifs 2030 et 2050**. En effet, **selon notre analyse, pour réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre, la RE2020 doit prendre en compte le traitement global et homogène de l'enveloppe des bâtiments**.

Il est donc impératif que **les indicateurs « Bbio max » et « Psi 9 », qui calculent respectivement l'efficacité énergétique globale du bâti et les ponts thermiques, soient les plus exigeants possibles**. Il est fondamental de comprendre que **les travaux sur l'enveloppe du bâtiment ont un caractère structurel, irréversible et pérenne contrairement aux systèmes actifs**. La RE2020 ne peut donc faire fi de leur traitement.

Un renforcement des exigences quant aux indicateurs aurait des effets positifs directs sur :

- **la [santé des usagers](#)** en limitant les risques « sanitaires », tels que la condensation ou les moisissures
- **le pouvoir d'achat des ménages** grâce à une baisse drastique de la consommation d'énergie

Par ailleurs, en plus de l'amélioration de la qualité de vie des Français, renforcer les indicateurs Bbio max et Psi 9 **n'implique pas de surcoût dans la construction** comme l'indique le [rapport de la mission interministérielle](#) : « *Évaluation de la RT 2012 dans les bâtiments neufs en vue de la prochaine réglementation environnementale* ».

Ces mesures permettraient à la RE2020 d'être en **parfaite adéquation avec la [Directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments](#)** qui stipule que les Etats membres doivent veiller à ce que « ***la performance énergétique optimale de l'enveloppe du bâtiment soit recherchée*** ».

Eu égard aux arguments présentés ci-dessus, **le Mur Manteau recommande** :

- **L'équivalent dans la RE2020 d'un Bbio RT2012 -40% au risque que la RE2020 soit moins ambitieuse que la RT2005 et par conséquent non conforme aux accords de Paris sur le climat.**
- **La modification du mode de calcul du Bbio Froid** dans le moteur actuel en intégrant une **ouverture possible des fenêtres**.
- **La création et le déploiement d'un Bbio modulé selon la compacité du bâtiment**, permettant un équilibre des prestations entre les différents types de logements ;
- **Une amélioration du traitement des ponts thermiques, essentiels et irréversibles, via un indicateur Psi global inférieur ou égal à 0,2 et un indicateur Psi L9 soit inférieur ou égal à 0,6** afin de permettre un traitement effectif, global et homogène de l'enveloppe.

Si nous souhaitons que le secteur du bâtiment soit complètement décarboné à l'horizon 2050, celui-ci doit pouvoir s'appuyer sur **une réglementation environnementale cohérente, réaliste dans son approche et à la hauteur de l'urgence**. Nous ne pouvons plus nous permettre que les constructions d'aujourd'hui deviennent les rénovations de demain.